

En 2022, les sortants des structures pour adultes handicapés avaient en moyenne 44 ans. À partir de 60 ans, un quart des sortants passent d'un établissement du champ handicap à un établissement pour personnes âgées.

Les adultes handicapés sortent plus tardivement des structures médicalisées

Les 42 910 adultes handicapés sortis en 2022 des structures qui leur sont dédiées avaient en moyenne 44 ans (*graphique 1*). Les adultes sortent légèrement plus tardivement des services que des établissements (respectivement, 44,1 ans contre 43,8 ans en 2022). Toutefois, l'âge moyen à la sortie observé diffère selon les structures et varie de 38 ans pour les établissements expérimentaux pour adultes handicapés à 52 ans pour les établissements d'accueil médicalisés (EAM). Dans l'ensemble, deux groupes de structures peuvent être distingués. Dans celles accueillant un public dans un cadre médicalisé, formé par les maisons d'accueil spécialisées (MAS) et les EAM, la sortie se produit en moyenne plus tardivement (autour de 50 ans)¹. En revanche, la sortie s'effectue autour de 40 ans dans la plupart des autres structures.

La durée d'accompagnement des sortants dépend fortement de la nature de la structure

En 2022, les personnes ayant quitté des structures du champ du handicap y ont été accompagnées en moyenne 7 ans (*graphique 1*). La durée d'accompagnement tend à être plus longue dans les établissements que dans les services (respectivement, 8 ans contre 4 ans) et varie selon la nature de la structure : moins d'un an dans les centres de formation et d'orientation professionnelle, plus de 10 ans dans les structures médicalisées et les établissements d'accueil non médicalisés (EANM), et plus de 13 ans

dans les établissements et services d'aide par le travail (Esat).

Aux âges plus avancés, un tiers des sortants passent d'un établissement du champ handicap à un établissement pour personnes âgées

Le logement ou le mode d'hébergement suivant la sortie varie en fonction de l'âge au moment de la sortie d'établissement² (*graphique 2*). Aux plus jeunes âges et jusqu'à 30 ans environ, la moitié des sortants de 2022 vont vivre chez leurs parents ou des proches, ou bien dans un logement personnel (ou partagé), ou en cohabitation. Entre 20 et 50 ans, au fur et à mesure que l'âge à la sortie augmente, la part de sortants hébergés chez les parents/proches diminue au profit de la part de sortants allant vivre en logement personnel (ou partagé) ou en cohabitation. Ainsi, à 50 ans, un sortant sur trois vit dans un logement personnel après la sortie de structure.

Entre 50 et 59 ans, les sorties par décès deviennent plus fréquentes et une minorité de sortants commencent à se diriger vers des établissements pour personnes âgées³. Aux âges plus avancés, mis à part les sorties à la suite d'un décès, le passage d'un établissement du champ du handicap vers un établissement du champ de la dépendance devient majoritaire (environ un sortant sur quatre). Enfin, les parts de sortants allant dans un foyer restent stables entre 9 % et 16 % y compris aux âges plus élevés. ■

Pour en savoir plus

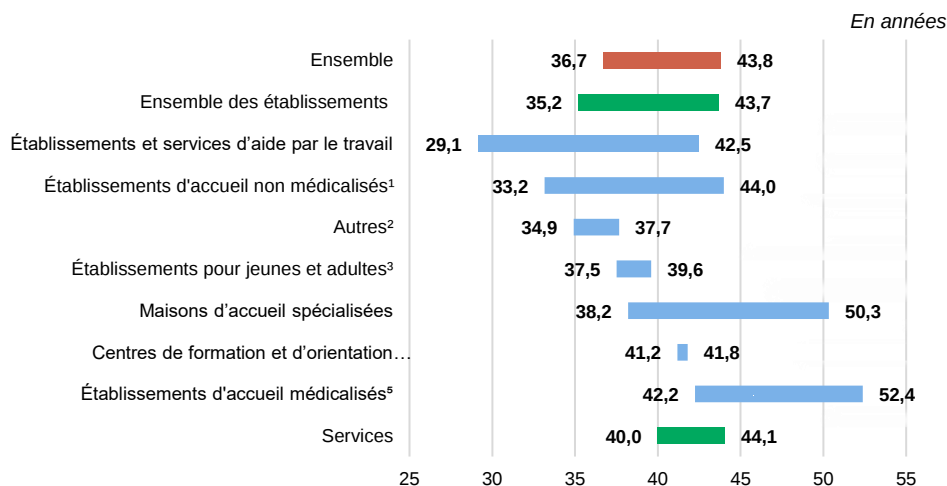
> **Farges, A.** (À paraître). 321 500 adultes handicapés accompagnés par des structures dédiées fin 2022. DREES, *Études et Résultats*.

¹ À l'instar des adultes, les jeunes sortant des structures médicalisées qui leur sont dédiées quittent plus tardivement la structure que les jeunes accompagnés en dehors du cadre médicalisé (fiche 1.7).

² Cela concerne 20 280 sorties en 2022, hors services et Esat, puisqu'ils n'hébergent pas les personnes. Un certain nombre de structures ne savent pas dans quel établissement est hébergée la personne après sa sortie

(26 %). Nous les avons tout de même gardées dans l'analyse.

³ Les établissements pour personnes âgées sont réservés à l'accueil de personnes de 60 ans ou plus. Toutefois, dans certains cas et sous dérogation (notamment pour des personnes handicapées, avec l'accord de la maison départementale des personnes handicapées [MDPH]), ils peuvent accueillir des résidents plus jeunes.

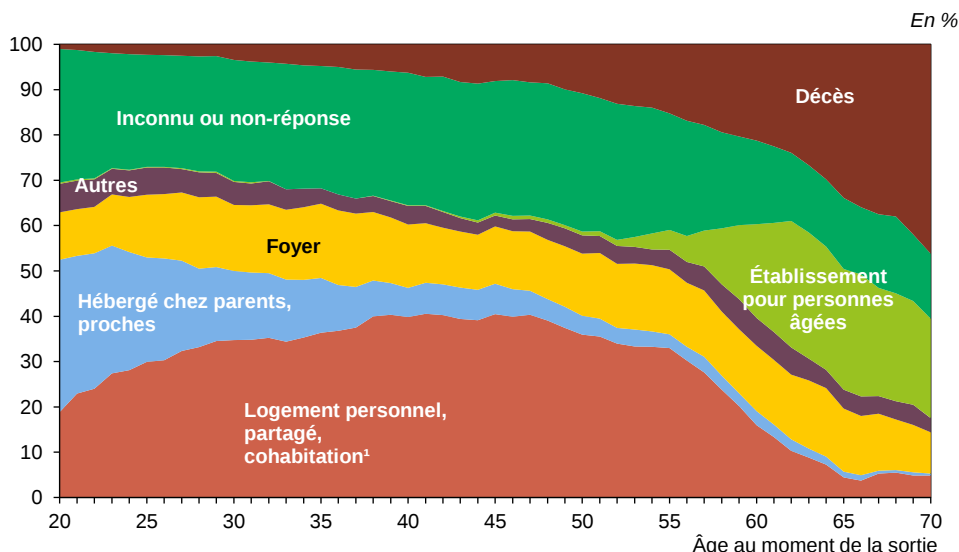
Graphique 1 Âge moyen à l'entrée et à la sortie pour les adultes sortis en 2022

1. Établissements d'accueil non médicalisés (EANM), foyers d'hébergement, foyers d'accueil polyvalents et foyers de vie.
 2. Établissements expérimentaux pour adultes handicapés et établissements d'accueil temporaire.
 3. Établissements expérimentaux pour personnes handicapées et lieux de vie.
 4. Établissements et services de réadaptation professionnelle (ESRP) et unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (Ueros).
 5. Établissements d'accueil médicalisés en tout ou partie (EAM) et foyers d'accueil médicalisés (FAM).

Lecture > En moyenne, les adultes handicapés qui sortent d'un établissement ou service d'aide par le travail en 2022 ont presque 43 ans et avaient un peu plus de 29 ans quand ils sont entrés.

Champ > Personnes sorties d'une structure pour adultes handicapés en 2022, France.

Source > DREES, enquête ES-Handicap 2022.

Graphique 2 Logement ou hébergement après la sortie d'établissement (hors services et Esat) selon l'âge au moment de la sortie en 2022

Note > Y compris les personnes bénéficiant de diverses formes d'habitat inclusif, comme les formes de cohabitation rendues possibles par la mutualisation des charges et/ou de prestations.

Les résultats de la répartition ont été lissés en appliquant une moyenne mobile d'ordre 5.

Lecture > 33 % des adultes handicapés âgés de 20 ans sortis d'un établissement ont été hébergés par les parents ou des proches après avoir quitté l'établissement qui les accompagnait.

Champ > France, personnes sorties d'une structure pour adultes handicapés en 2022, hors services et Esat.

Source > DREES, enquête ES-Handicap 2022.